

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/28
Enjeux prioritaires de l'éducation

ATTENDU QUE chaque élève québécois a droit à des services éducatifs gratuits en vertu de l'article 1 de Loi sur l'instruction publique et selon le régime pédagogique établi par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la desserte de services éducatifs est une pierre d'assise de l'occupation dynamique du territoire et du développement de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE de nombreuses communautés locales sont aux prises avec la fermeture de leurs écoles de villages sans que de véritables stratégies puissent être développées en concertation avec les commissions scolaires afin d'assurer la desserte des services éducatifs;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. »;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait, en octobre 2008, à l'ex-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires, notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QU'à la suite des pressions de la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'ex-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport déposait le projet de loi n°86 Loi reportant la date de l'élection générale de novembre 2011, qui a été adopté le 9 juin 2010;

ATTENDU QU'au printemps 2010, le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités a réaffirmé une fois de plus son opposition à la tenue d'élections simultanées tant que les véritables enjeux ne seront pas discutés;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec publiait, à l'hiver 2010, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ni une augmentation de la participation électorale;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a obtenu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC membres qui ont exprimé par voie de résolution leur opposition à la tenue d'élections scolaires et municipales simultanées afin de se concentrer sur les véritables enjeux de l'éducation;

ATTENDU QU'au printemps 2010, l'ex-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport avait accepté, à la demande de la Fédération Québécoise des Municipalités, la mise sur pied d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé, dans le cadre du dernier budget, la tenue d'un forum des partenaires de l'éducation qui portera notamment sur la démocratie scolaire et l'ouverture d'un chantier sur l'analyse de la gouvernance scolaire;

ATTENDU QUE, dans le cadre du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités, les participants à l'atelier « Écoles en régions, s'attaquer aux véritables enjeux » ont discuté du sujet en profondeur et qu'ils ont fait leurs recommandations à l'assemblée générale annuelle des membres;

Il est proposé par : **M. Gaston Arcand, Deschambault-Grondines**

Et appuyé par **Mme Délisca Ritchie-Roussy, Murdochville**

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Line Beauchamp, de s'engager à mettre sur pied la Table nationale sur la concertation scolaire-municipale afin de réunir dans les plus brefs délais le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux communs et prioritaires en matière d'éducation, et ce, avant même d'envisager une éventuelle tenue d'élections scolaires et municipales simultanées;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ainsi qu'à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/28, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010

Date